

Extrait du registre des du Conseil d'admir

Envoyé en préfecture le 30/09/2025 Reçu en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/202 Publié le **2 9 SEP. 2025**



ID: 031-213100662-20250924-CCAS20250261-DE

du Mercredi 24 septembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 24 septembre 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 17 septembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Marie-Hélène PEREZ –membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET — Madame Jacqueline NICAISE – Madame Emilie PEZET, Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents:

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM , Madame Martine JARLAN

Absents excusés avec pouvoir :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateur représenté : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

2025-026 -Tarifs 2025 corrigés EHPAD CECILE BOUSQUET

Rapporteur: Madame la Directrice

ADOPTE				
Votants: 7	Abstentions: 0	Exprimés : 7	Pour: 7	Contre : 0

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



D: 031-219100652-20250924-CCAS20250261-DE

> ARRÊTE les tarifs 2025 de l'EHPAD Cécile Bousquet comme présentés dans la présente délibération ;

> DONNE MANDAT à Monsieur Le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;

> MENTIONNE que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Président,

Cédric MAUREL